

AVIS A LA POPULATION

Suite à l'allocution du Président de la République en date du lundi 13 avril relative à la continuité de lutte contre la propagation du virus covid-19 sur le territoire national et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les adaptations prises localement sont renouvelées, à compter du **lundi 13 avril et jusqu'au 10 mai 2020 inclus**.

L'état d'urgence sanitaire oblige la Commune à prendre, comme sur tout le territoire national, des décisions fortes, inédites et modifie fortement notre organisation habituelle.

Dès lors :

- Par arrêté du maire en date du 8 avril 2020, l'ensemble des bâtiments communaux, des espaces verts et jeux de plein air est fermé au public, à l'exception des jardins familiaux et des cimetières, sous conditions reprises dans l'arrêté.
- Les services de la mairie sont fermés au public jusqu'à nouvel ordre.
- Un accueil téléphonique reste actif les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30 (Tel : 03 21 71 68 68). Seuls les actes d'état civil seront effectués en accueil physique, sur rendez-vous (naissance, décès, ...).
- Seuls les mails reçus à l'adresse administration@mairie-achicourt.fr ou par le site internet de la Ville seront traités de manière sûre.
- Les permanences du CCAS sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Les demandes d'aide seront à faire parvenir par email à administration@mairie-achicourt.fr ou par le site internet de la ville d'Achicourt.
- Un couvre-feu est prolongé jusqu'au 10 mai 2020 pour les périodes comprises entre 22 heures et 5 heures du matin.

Nous appelons chacun à la responsabilité, la solidarité et le respect des règles fixées par le Gouvernement et **d'observer scrupuleusement les règles de confinement**.

*Merci pour votre compréhension.
Préservez-vous bien!*

Le Maire



Pascal LACHAMBRE